

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Négociation sur les moyens des CSE régionaux Réunion n° 1 - jeudi 21 novembre 2019

Etaient présents pour la Direction :

Philippe Gaucher (Directeur du Développement Social) – Daniel Sueur (Directeur exploitation)
– Christophe Rastier (DRH Siège) – Fabienne NORBERT (Responsable des affaires Juridiques).

Pour **FORCE OUVRIERE**, la délégation était composée de :

Mouloud Hammour (Secrétaire du CCE, élu **FO** au CSE PARIS NORD) – Philippe Silvestre (DS **FO** CSE PARIS NORD) – Didier Pienne (DS **FO** CSE NORD PAS DE CALAIS) - Jacques Mossé-Biaggini (DSC **FO**).

Le document de présentation nous a été transmis par la direction ce jour à 11h56 pour une réunion commençant à 13h30 !!!

Le CE de l'enseigne MAISON DEPOT devra effectuer une dévolution de ses biens au futur CSE.

Chaque CSE présidé par un Représentant de la société pourra être assisté par 3 collaborateurs qui ont voix consultative.

Les CSE seront présidés ainsi :

- CSE régionaux (16 CSE) : Directeur Régional
- CSE Centre national SAV de Compiègne : Directeur exploitation du SAV
- CSE Logistique : Directeur de la plate-forme de Saint Georges d'Espéranche
- CSE Siège : DRH siège et fonctions supports
- CSE Maison Dépôt : Directeur exploitation Maison Dépôt

La direction maintient le minimum légal, à savoir que le suppléant n'assiste à la réunion que si le titulaire n'est pas présent. **FO et toutes les organisations revendiquent** au contraire la présence du suppléant à toutes les réunions. Cette revendication est tout à fait légitime, affirme **FO**, si l'on tient compte que le nombre d'élus sera divisé par 8 du fait de la nouvelle organisation par région.

FO les autres organisations syndicale revendiquent : aucune limitation dans le nombre de mandats successifs (limité à 3 dans la proposition de la direction).

Comme FO l'a revendiqué, la direction propose l'adjonction d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint, obligatoirement choisis parmi les élus titulaires.

La direction propose 1 réunion par mois, **comme FO l'a revendiqué**, mais elle exclut le mois d'août. **FO maintient sa revendication** sur le principe de 12 réunions par an, y compris le mois d'août. Un calendrier prévisionnel des réunions de CSE serait élaboré à l'année (principe : réunions durant la 2^{ème} semaine de chaque mois). **FO met en garde** contre les dérives probables de ce type de planification. **FO les autres organisations syndicales revendiquent** que cette élaboration soit faite au semestre et non à l'année.

FO revendique que le contingent annuel d'heures de réunions de commission ne soit pas plafonné.

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Négociation sur les moyens des CSE régionaux Réunion n° 1 - jeudi 21 novembre 2019

La direction propose que 4 fois par an (dernière réunion du trimestre), le CSE traite des points concernant les conditions de travail, de santé et de sécurité. **FO les autres organisations syndicales revendiquent** que ces réunions soient dissociées des réunions ordinaires du CSE.

Réunions du CSE : la direction veut les limiter à 1 jour, **FO les autres organisations syndicales revendiquent** l'absence de limitation : la réunion doit permettre d'épuiser l'ordre du jour. **FO revendique** une journée de réunion préparatoire et non ½ journée.

FO et les autres organisations syndicales revendiquent que les ordres du jour soient élaborés par le Président et le Secrétaire en présentiel et non par mail ou téléphone.

FO revendique que les ordres du jour soient envoyés au minimum 3 jours ouvrés avant la réunion, et que le délai de rédaction du PV soit porté à 1 mois.

La direction autorise la prestation de prestataires extérieurs (sténotypistes ou conférencières) pour assister le secrétaire à la rédaction des PV. **FO et les autres organisations syndicales revendiquent** que les sténotypistes soient financés par l'entreprise et non par le CSE, quelle que soit la réunion et quel qu'en soit l'initiateur.

Heures de délégation : la direction propose 18 heures pour MAISON DEPOT, et 24 heures pour tous les autres CSE. **FO revendique** 49 heures, tenant compte des anciennes heures dévolues aux élus CE, DP et CHSCT et de la journée de 7 heures. **FO revendique** 15 heures de délégation pour les élus suppléants (0 dans la proposition de la direction).

FO revendique une diminution du délai de prévenance pour la mutualisation des heures de délégations pour les suppléants : passage de 8 jours à 2 jours.

FO et les autres organisations syndicales revendiquent que les heures de délégation soient reportables d'un mois sur l'autre, sans limitation à un plafond.

FO revendique le passage de 7 heures à 15 heures supplémentaires pour le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint du CSE.

FO revendique 35 heures de délégation pour les RS-CSE au lieu de 20.

FO et les autres organisations syndicales rejettent le principe des bons de délégation.

Locaux : la direction propose un local uniquement dans le magasin dans lequel travaille le secrétaire. **FO revendique** un local spécifique dans chaque établissement, éclairé et chauffé, équipé de tables, de chaises et d'armoires fermant à clé en nombre suffisant, d'une ligne téléphonique, d'un ordinateur avec traitement de texte et d'une imprimante. Ce local sera utilisable également par les représentants de proximité et par les RS, même si le magasin ne compte aucun élu dans la région.

La direction nous enverra les adresses administratives des CSE ainsi que les lieux de réunion (parfois différents).

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Négociation sur les moyens des CSE régionaux Réunion n° 1 - jeudi 21 novembre 2019

Frais de déplacement : **FO revendique** que les frais de déplacement des membres des CSE soient pris en charge par l'entreprise avec récupération des temps de trajet et en dehors des heures de délégation, y compris dans le cas de réunions provoquées par une demande des élus.

FO revendique que la formation économique de 5 jours pour tous les titulaires et suppléants aux CSE soit à la charge de l'employeur avec renouvellement au bout de 4 ans de mandat. **FO revendique** que le choix de l'organisme de formation soit laissé aux élus. Mêmes revendications pour la formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Représentants de proximité (RP). La direction propose pour les RP un rôle proche de celui des anciens DP : réunion mensuelle avec la direction du magasin et mise en place d'un registre de questions et réponses. La direction propose 1 RP par magasin de moins de 50 salariés, 2 pour les magasins de plus de 50.

FO revendique : 1 représentant de proximité dans les établissements de moins de 30 salariés, 2 représentants de proximité dans les ETS entre 30 et 49 salariés, et 4 (dont 1 cadre) dans les + 50 salariés, désignés par le CSE, avec chacun 15h de délégation par mois (au lieu de 10). Liberté de déplacement de ces RP. Mise en place d'un secrétaire des RP pour mettre à jour le registre (cette revendication est refusée d'office par la direction). + 7 heures de délégation pour le représentant de proximité pour la rédaction du rapport de visite trimestrielle du site. La désignation du représentant de proximité par le CSE.

FO revendique la possibilité de faire intervenir les représentants de proximité à un CSE extraordinaire lors d'une enquête pour accident de travail et à la réunion trimestrielle du CSSCT pour venir y exposer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et intervenir le cas échéant sur son rapport de visite de site.

FO revendique un local dédié par magasin pour les RP.

Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Propositions de la direction : 1 CSSCT par CSE, composée de 4 membres dont 1 cadre (sauf au Siège : dont 3 cadres), désignés par les membres élus titulaires ou suppléants du CSE. 4 réunions par an. Désignation d'un rapporteur parmi les membres de la CSSCT. 20 heures de délégation par trimestre pour chaque membre de la CSSCT (15 h pour les CSE Logistique et CN Compiègne).

FO revendique : participation du secrétaire du CSE (ou de son secrétaire adjoint) et des RS au CSE aux réunions de la CSSCT. 35 heures de délégation par mois par membre à la CSSCT. 15 heures de délégation supplémentaires pour le rapporteur pour la rédaction du PV. **FO et les autres organisations syndicales revendiquent** le financement d'une sténotypiste par la direction.

FO et les autres organisations syndicales revendiquent : que le temps passé en cas de droit d'alerte pour danger grave et imminent (relatif à la commission CSSCT) soit payé hors temps de délégations des membres du CSE avec prise en charge des frais kilométriques ; une prise en charge intégrale par la direction de toutes les expertises qui pourraient être diligentées par les CSE régionaux et éventuellement par la commission CSSCT.

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Négociation sur les moyens des CSE régionaux Réunion n° 1 - jeudi 21 novembre 2019

FO revendique un budget des œuvres sociales de 0,7% de la masse salariale au lieu de 0,5% et une augmentation du budget de fonctionnement proportionnelle à la part du budget de fonctionnement qui sera allouée au CSE Central.

FO revendique un panneau d'affichage CSE et un panneau RP, fermant à clef sur chaque site (magasin et dépôt déporté).